

d'autres fois de moi ou me trouvez en
avoir plus que le nombre prescrit - veuillez faire
de côté celle que me jurez au cas de voir
être exposée.

Il paraît que le C.T.F. n'acceptent plus
le format petite vitre fr. les œuvres d'art -
(nouveau règlement !?) si ce n'est donc
obligé d'exposer au 3^e classe grande vitre.
Veuillez agréer Monsieur le Conservateur
l'assurance de ma haute considération

Rue de Valenciennes